

LA LOI ET LES REGLES

La loi :

Caractéristiques : la loi est universelle

la loi vaut pour tous : toute infraction mérite sanction, nul ne peut se faire justice soit même et nul ne peut être juge et partie.

la loi permet l'échange (la parole).

la loi permet la différenciation.

la loi ne se négocie jamais.

Les 3 formes de la loi :

L'interdit de l'inceste : *je ne suis le prof de personne en particulier, mais celui de tous.*

Zéro institutionnel : *je suis un fonctionnaire public donc je suis garant du fait que des enseignements vont avoir lieu.*

Zéro culturel : *ce en deçà de quoi on ne peut jamais aller dans l'humanisation (la loi).*

L'interdit de violence : *ici, on s'exprime avec des mots.*

L'interdit de parasitage : *chaque travaille, chacun est là pour apprendre.*

Les règles :

Les règles sont locales : aménagement de la loi en fonction de la vie du groupe, des particularités de la classe. ces règles s'exposent et se formulent et sont propres à une école, une classe.

Statut et rôle du professeur :

Statut : *niveau institutionnel, ensemble d'attributs liés à la position d'un individu dans la société.*

Rôle : *ensemble des conduites attendues selon le statut qui est le sien.*

Professeur :

enseigne	aspect institutionnel (statut)
fixe les règles	aspect personnel (psychologie)
juge les résultats	aspect interpersonnel (rôle)
punit	dimension didactique (relation au savoir)
	rapport juridique (loi, autorité)

Les élèves souvent ne sont pas conscients de la hiérarchie des forces et des punitions car l'enseignant peut réagir différemment pour un même acte. La perception des règles doit être stable, il faut développer la médiation. L'enseignant doit faire preuve d'autorité. Lorsqu'il y a une diminution de la loi, il faut augmenter les règles, les interdictions.